



Traité Zevahim

Michna 8 - Chapitre 14

בָּאוּ לִירוּשָׁלַיִם,
וְנִאֲסְרוּ הַבְּמוֹת,
וְלֹא הָיָה לָהֶם עוֹד הֵתֵר;
וְהָיָא הָיְתָה בְּחֻלָּה.
קִדְּשֵׁי קִדְּשִׁים,
וְנִאֲכָלִים לַפְּנִים מִן הַקֶּלְעִים;
קִדְּשִׁים קָלִים וּמַעֲשֵׂר שְׁנִי,
לַפְּנִים מִן הַחוּמָּה:

[Lorsque le peuple juif]arriva à Jérusalem[et construisit le Temple sous le règne de Chelomo, les autels privés étaient]interdits et il n'y eut pas[de période ultérieure où ils furent]autorisés. Et[le Temple de Jérusalem]était[qualifié]d'« héritage »[dans le verset : « Car vous n'êtes pas encore parvenus au repos et à l'héritage que l'Éternel, votre D.ieu, vous a donnés. »]Les offrandes les plus sacrées étaient[alors]consommées à l'intérieur des tentures,[c'est-à-dire dans la cour du Temple], et les offrandes de moindre sainteté et la seconde dîme[étaient consommées]à l'intérieur des murs[de la ville, dont le statut juridique était celui du camp israélite dans le désert].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions